



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/731
29 juin 2006

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

616ème séance plénière

PC Journal No 616, point 4 de l'ordre du jour

DECISION No 731
PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA
POLICE DES FRONTIERES GEORGIENNE

Le Conseil permanent,

Suite à la demande du Gouvernement géorgien,

Décide de charger la Mission de l'OSCE en Géorgie de mettre en œuvre le Programme de renforcement des capacités pour la police des frontières géorgienne (CIO.GAL/94/06/Rev.2) afin d'appuyer la police des frontières géorgienne dans le renforcement de ses capacités de gestion des frontières ;

Décide en outre que la mise en œuvre du Programme débutera le 1er juillet 2006 et durera jusqu'au 30 juin 2007 en vue de le clore d'ici le 15 juillet 2007 ;

Approuve le budget additionnel d'un montant de 1 933 300 euros sur la base du document PC.ACMF/33/06 pour le Programme de renforcement des capacités de la police des frontières géorgienne au cours de la période allant du 1er juillet 2006 au 31 décembre 2006 ;

Décide que ce budget additionnel sera financé au moyen des économies et des réaffectations identifiées lors du réexamen en milieu d'année et/ou de la révision en fin d'année du Budget unifié de 2006, les incidences nettes sur ledit budget devant être nulles.